

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 24 mars 2025

N° CP-2025-2-4-2

N° applicatif 11801

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

EXECUTION DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI DU PLEIN EMPLOI ET DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVÉ DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Résumé : Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, la politique volontariste d'insertion menée par la Collectivité a permis la réduction de 14% du nombre de foyers allocataires du RSA. Cette politique, reposant sur le retour à l'emploi et à l'activité pour tous, la mise en œuvre du juste droit tout au long du parcours, la prise en charge rapide dès l'entrée dans le dispositif en vue d'une orientation prioritaire vers un accompagnement socioprofessionnel et professionnel, a permis une reprise d'activité ou d'emploi pour 40% des personnes accompagnées.

La mise en œuvre de la loi Plein Emploi confirme cette dynamique par la contractualisation avec l'Etat, validée en assemblée plénière (délibération n° CD-2024-2-4-1 du 20 juin 2024) et en commission permanente (délibération n° CP-2024-7-4-6 du 23 septembre 2024), pour intensifier et densifier l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA.

L'Etat apporte son soutien financier à hauteur de 50% du coût des actions du volet 2 et à hauteur de 100% du coût des actions du volet 3.

Le présent rapport expose la poursuite des actions opérationnelles engagées depuis octobre 2024. Ces actions ont comme finalité d'accompagner plus rapidement et plus intensément toutes les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en difficultés d'accès à l'activité et à l'emploi.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures mettant en œuvre une partie des actions de cette contractualisation pour un montant total de 1 764 263 €. Il est également proposé de valider une convention pour finaliser les conditions de mise à disposition d'outils et services numériques entre France Travail et la Collectivité européenne d'Alsace.

1. Mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat

La contractualisation avec l'Etat, approuvée par notre assemblée, vient en appui à la politique dynamique conduite pour l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA en difficulté d'accès à l'activité et à l'emploi, depuis trois ans par la Collectivité européenne d'Alsace.

Elle repose sur un objectif d'accompagnement intensif pour augmenter les opportunités de retour à l'emploi et se décompose en 3 volets :

- Volet 1 : interopérabilité des systèmes d'information pour faciliter l'entrée dans les parcours, la mobilisation de l'offre de service et le suivi des personnes ;
- Volet 2 : intensifier les accompagnements des personnes bénéficiaires du RSA et densifier l'offre d'insertion ;
- Volet 3 : accompagnement rénové des allocataires du RSA sur le territoire expérimentateur de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les actions d'accompagnement ont débuté en octobre 2024 et doivent être renouvelées en 2025, pour durer toute l'année 2025. Les bilans des actions seront disponibles à compter de la fin du premier semestre 2025.

D'autres opérations encore seront soumises à des délibérations ultérieures.

Il est également proposé de valider une convention pour finaliser les conditions de mise à disposition d'outils et services numériques entre France Travail et la Collectivité européenne d'Alsace.

2. Volet 2 : l'intensification de l'offre et la levée des freins périphériques

• L'entrée de parcours

Les moyens consacrés à l'entrée de parcours pour maintenir des délais d'orientation rapide doivent être amplifiés. Dans le Haut-Rhin, les partenaires CIAREM et CONTACT PLUS poursuivent la réalisation des bilans socio-professionnels (BSP), avec un financement de 189 000 € permettant de sécuriser le recrutement de 3,5 équivalents temps plein (ETP).

Pour la plateforme des nouveaux entrants dans le dispositif RSA du Bas-Rhin, son budget initial est renforcé par des moyens supplémentaires et prioritairement vers les jeunes de moins de 30 ans de l'Eurométropole de Strasbourg du volet expérimental. Le montant total de cette participation est de 220 000 €.

Le montant total des subventions et participations proposées pour l'entrée en parcours s'élève, pour l'année 2025, à **409 000 €**.

• L'accompagnement rénové à dimension intensive : le coaching

Ces actions déployées sur le territoire du Haut-Rhin s'adressent à des publics éloignés de l'emploi en raison de leur situation géographique (territoires ruraux, vallées), de leur âge (moins de 30 ans et plus de 50 ans), d'une longue période d'inactivité (chômeur de longue durée), ou encore de problèmes de santé.

Elles reposent sur trois principes clés : un contact hebdomadaire avec le référent a minima (individuel ou collectif), une durée d'accompagnement réduite de 6 mois renouvelable une fois dans la limite de 12 mois, une taille de portefeuille réduite à 50 accompagnements pour les référents.

Elles se décomposent en deux types d'action :

Coaching « Autonomie-santé »

Il s'agit de proposer un parcours d'accompagnement intensif visant la levée des difficultés liées à la réalisation des démarches administratives et numériques, de gestion budgétaire, de mobilité et de santé (remobilisation par le sport par exemple).

Ces actions mises en œuvre par cinq structures (CIAREM, CONTACT PLUS, ALSA, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 68 et Ludo Services) se poursuivent en 2025 pour un total de 4,8 ETP.

Le montant total des subventions sollicitées pour l'année 2025 s'élève à 325 000 €.

Coaching « Remobilisation public et territoires spécifiques »

L'action est à destination des publics bénéficiaires du RSA, en particulier les jeunes de moins de 30 ans et les personnes de 50 ans et plus, rencontrant de multiples difficultés d'insertion. L'accompagnement proposé alterne les rendez-vous individuels et les ateliers collectifs.

L'action se poursuit en 2025 et est mise en œuvre par quatre structures (CONTACT PLUS, Ludo Services, le CREPI, et Sémaphore) pour un total de 3,2 ETP.

Les subventions de fonctionnement proposées s'élèvent pour l'année 2025 à un total de 195 000 €.

Le montant total de l'ensemble de ces subventions de fonctionnement pour les actions de coaching sur les deux volets « Autonomie-santé » et « Remobilisation public et territoires spécifiques », pour l'année 2025 s'élève à 520 000 €.

Il est à noter que pour l'action mise en œuvre par Ludo Services mixe les publics de l'Autonomie-Santé avec la Remobilisation Seniors. Une seule subvention est attribuée à cette association et apparaît dans le présent rapport sous « Autonomie Santé ».

Levée des freins périphériques

- **Liés à la santé :** l'action mise en œuvre par le RESI (Relai Emploi Santé Insertion) vise à établir un diagnostic médical personnalisé pour orienter les bénéficiaires du RSA vers des projets compatibles avec leur état de santé. La subvention proposée pour l'année 2025 s'élève à 60 000 € pour le recrutement d'un troisième médecin.
- **Levée des freins psychologiques des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion :**
Une offre d'accompagnement psychologique dédiée aux bénéficiaires du RSA ayant des troubles a été proposée en 2024 afin de favoriser leur prise en charge rapide et l'identification ainsi que la reconnaissance des éventuels blocages à une reprise d'activité. Cette action est mise en œuvre par l'association SAMPS (Service d'Action Medico Psycho Sociale).
Le montant de la subvention attribuée au SAMPS s'élève à 99 200 €.
- **"Mieux appréhender les troubles psychiques dans sa pratique professionnelle" :**
Cette action de sensibilisation à destination des professionnels de l'insertion œuvrant dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est portée par Route Nouvelle Alsace. Trois nouvelles sessions de formation de deux jours sont organisées en 2025

afin de sensibiliser une cinquantaine de professionnels à l'échelle alsacienne pour un montant total de 9 000 €.

- **Liés à la mobilité :**

Les associations Médiacycles et WIMOOV mènent respectivement sur le Haut-Rhin et le Bas-Rhin une action à visée expérimentale auprès de bénéficiaires du RSA. L'action repose sur la réalisation de diagnostic mobilité, l'identification de solutions adaptées, la gestion du budget. Ciblé spécifiquement sur certains territoires ou certains publics, ce sont environ 160 bénéficiaires du RSA qui pourront ainsi être orientés en 2025 au plus près de leurs besoins de mobilité.

La subvention proposée s'élève à 26 000 € pour Médiacycles et 56 100 € pour WIMOOV.

- **Liés à l'apprentissage du français :**

L'Etat propose de poursuivre de manière expérimentale la mise en œuvre d'action de formation Français Langue Etrangère (FLE) à vocation professionnelle. Pour le territoire de la Région de Colmar une action est portée par le Lycée Polyvalent Blaise Pascal dans les métiers en tension pour 10 personnes bénéficiaires du RSA.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 25 000 € pour l'année 2025.

Sur le territoire du Bas-Rhin, l'Etat propose des actions de formation pour faciliter l'apprentissage de la langue française mises en place par différents organismes sélectionnés par l'Etat en 2024 (les associations Contact et Promotion, Consommation Logement et Cadre de Vie Union Départementale (CLCV UD) du Bas-Rhin et Actions Citoyennes Interculturelles (ASTU) ; et les Centre Sociaux et Culturels (CSC) de la Meinau et Arthur Rimbaud à Obernai).

Le montant de ces actions pour 2025 s'élève à 40 000 €.

Le montant total de financement des actions à la levée des freins périphériques s'élève pour l'année 2025 à 315 300 €.

Le montant total des subventions octroyées pour réaliser les actions du volet 2 s'élève à 1 244 300 €.

Il est rappelé que l'Etat dans le cadre de la Contractualisation apporte son soutien financier à hauteur de 50% du coût des actions du volet 2.

3. Volet 3 : l'accompagnement rénové des personnes jeunes bénéficiaires du RSA sur le territoire expérimentateur de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)

Ce volet expérimental comporte plusieurs actions, dont le point commun repose sur un principe de coaching intensif (contacts hebdomadaires avec le référent, mêlant temps individuels et/ou collectifs ; taille réduite des portefeuilles à 50 accompagnements par professionnel), d'une durée limitée de 3 à 6 mois renouvelable une fois :

"Action pro + " intitulée "Pair-sévérance" :

Cette action vise un parcours collectif de pair-aidance entre jeunes pour favoriser leur insertion dans la vie active. L'association Activ'Action leur propose de s'engager dans un parcours d'insertion intensif intégrant une mise en relation avec des professionnels d'entreprises.

Le montant proposé pour cette action pro+ "Pair-sévérance" portée par Activ'Action pour l'année 2025 s'élève à 64 963 € pour 1 ETP.

Action jeunes coaching pro :

Le consortium Job Coaching, porté par la Mission Locale Pour l'Emploi, propose un accompagnement professionnel renforcé et limité dans le temps dédié à de jeunes porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises.

Le montant proposé pour cette action Jeunes Coaching Pro portée par la Mission Locale Pour l'Emploi, pour le consortium Job Coaching, pour l'année 2025 s'élève à 65 000 € pour 1 ETP.

Action coaching jeunes diplômés :

L'action proposée par Science Me Up a comme objectif d'accompagner les jeunes diplômés (Bac + 2 à Bac + 5) bénéficiaires du RSA en alternant des séances collectives et individuelles. L'accompagnement s'étale sur 6 mois, répartis entre 3 mois de séances collectives et 3 mois de suivi individuel, pour accompagner 60 jeunes en file active.

Le montant proposé pour l'action de coaching « Jeunes Diplômés » porté par SCIENCE ME UP pour l'année 2025 s'élève à 65 000 € pour 1 ETP.

"Action jeunes coaching familles monoparentales" :

Cette action, portée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin (CIDFF67), vise à accompagner les familles monoparentales de moins de 30 ans, confrontées à un ensemble de freins périphériques liés à leur situation, et entravant leur démarche d'insertion professionnelle.

Le montant de la subvention proposé pour cette action "jeunes coaching familles monoparentales" portée par le CIDFF 67 pour l'année 2025 s'élève à 65 000 € pour 1 ETP.

"Action coaching autonomie santé" :

Cette action, co-portée par deux structures, l'Atelier et le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL67) propose un parcours d'accompagnement intensif visant la levée des difficultés liées à la réalisation des démarches administratives et numériques, de gestion budgétaire, de mobilité et de santé (remobilisation par le sport par exemple).

Le montant total des subventions pour cette action commune s'élève en 2025 à 195 000 € (130 000 € à l'Atelier et 65 000 € au CDAFAL 67) au titre de l'année 2025 pour 2 ETP.

"Action coaching remobilisation" intitulée "Pro'Pulse toi vers l'emploi"

Le projet « Pro'pulse toi vers l'emploi », porté par la Fondation Apprentis d'Auteuil, vise à remobiliser et à assurer un accompagnement personnalisé, global et intensif pour des jeunes ayant vécu des ruptures de parcours et ayant besoin de travailler un projet professionnel qui leur soit adapté, en regagnant confiance en eux.

Le montant de la subvention proposé pour cette action "Pro'Pulse toi vers l'emploi" portée par la Fondation Apprentis d'Auteuil pour l'année 2025 s'élève à 65 000 € pour 1 ETP.

Le montant total des subventions octroyées pour réaliser les actions du volet 3 s'élève pour l'année 2025 à 519 963 €.

Il est rappelé que l'Etat dans le cadre de la Contractualisation apporte son soutien financier à hauteur de 100% du coût des actions du volet 3.

Modalités de versement des subventions

- Les actions commencées en 2024 ont fait l'objet de conventions 2024-2025. Leur renouvellement pour 2025 se fera sous la forme d'un versement unique en 2025 à réception de la notification de la Collectivité européenne d'Alsace.
- Les actions qui commencent en 2025 font l'objet de la convention dont le modèle type est soumis à validation et est annexé au présent rapport. Les subventions de fonctionnement afférentes feront l'objet de deux versements, à compter de la signature de la convention.

4. Convention de mise à disposition par France Travail auprès de la Collectivité européenne d'Alsace d'outils et services numériques communs et d'échanges de données dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi

France Travail, établissement public administratif, met à disposition des outils numériques et des interfaces d'échange de données pour renforcer la coordination des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Pour assurer l'interopérabilité des systèmes d'information des partenaires impliqués dans le réseau pour l'emploi, la convention proposée vise à formaliser les conditions de mise à disposition de ces outils et services numériques entre France Travail et la Collectivité européenne d'Alsace. Elle définit également les engagements des parties en matière de gouvernance des données, de protection des informations personnelles et de respect des obligations légales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la mise en œuvre des actions opérationnelles déclinant les objectifs de la contractualisation entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA en difficulté d'accès à l'activité et à l'emploi :
 - Pour le volet 2 de la contractualisation :
 - L'entrée de parcours pour un montant total de 409 000 € ;
 - Le coaching « autonomie santé » pour un montant total de 325 000 € ;
 - Le coaching « remobilisation public et territoires spécifiques » pour un montant total de 195 000 € ;
 - Action santé pour un montant total de 60 000 € ;
 - Action levée des freins psychologiques dans son parcours d'insertion santé mentale et de sensibilisation pour un montant total de 99 200 € ;
 - Action de sensibilisation aux troubles psychiques pour les professionnels de l'insertion, pour un montant total de 9 000 € ;
 - Actions liées à la mobilité, pour un montant total de 82 100 € ;
 - Actions pour faciliter l'apprentissage de la langue française pour un montant total de 65 000 €.
 - Pour le volet 3 de la contractualisation :
 - "Coaching action pro +" « Pair-sévérance », pour un montant total de subventions de 64 963 € à Activ'Action ;
 - "Action jeunes coaching pro", pour un montant total de 65 000 €, à la Mission Locale Pour l'Emploi, pour le consortium Jobcoaching ;
 - Coaching Jeunes Diplômés pour un montant total de 65 000 € à Science Me Up ;
 - "Coaching jeunes familles monoparentales", pour un montant total de subventions de 65 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 67 ;

- "Coaching autonomie santé" pour un montant total de subventions de 195 000 €, soit 130 000 € à l'Atelier et 65 000 € au Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin ;
 - "Coaching remobilisation" « Pro'Pulse toi vers l'Emploi » pour un montant total de subventions de 65 000 € à la Fondation Apprentis d'Auteuil.
- D'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures mentionnées ci-dessus, pour les actions de levée des freins périphériques relevant des volets 2 et 3 de la contractualisation "France Travail" selon le détail joint en annexe au présent rapport pour un montant total de 1 764 263 €, au titre de l'année 2025 ;
 - D'approuver la convention type de partenariat jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires des subventions de fonctionnement 2025, listées en annexe au présent rapport ;
 - D'approuver et de m'autoriser à signer la Convention de mise à disposition par France Travail auprès de la Collectivité européenne d'Alsace d'outils et services numériques communs et d'échanges de données dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P152	O001	P152E02	T08	(3120) 017 - 65748 - 444	780 000,00 €
P152	O001	P152E02	T08	(3372) 017 - 65742 - 444	65 000,00 €
P153	O005	P153E01	T06	(323) 017 - 65748 - 444	129 963,00 €
P153	O005	P153E01	T06	(3370) 017 - 65742 - 444	65 000,00 €
P153	O008	P153E01	T04	(3120) 017 - 65748 - 444	82 100,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(3120) 017 - 65748 - 444	40 000,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(3369) 017 - 65748 - 441	168 200,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(3375) 017 - 657381 - 444	25 000,00 €
P157	O001	P157E02	T03	(4376) 017 - 6568 - 444	220 000,00 €
P157	O001	P157E02	T10	(323) 017 - 65748 - 444	189 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.